

1- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 13 octobre 2016 :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil municipal du 13 octobre 2016.

2- Axe Granville/Avranches - avancement des travaux :

Avancement des travaux généraux et particuliers sur l'axe de la future 2x2 voies.

3- Attribution du Marché de travaux de voirie et suivi du chantier par la Commission Communale :

En avant-propos, Monsieur le Maire a rappelé à l'ensemble des présents que l'acquisition foncière du parc de stationnement longitudinal et l'accès piétonnier avaient fait l'objet d'un acte notarié signé en l'étude de Maître GUINEBAULT avec les époux HULIN.

De plus, la commune a procédé à la fourniture et la mise en place d'ouvrages bordurant franchissables de type A2, afin de mieux délimiter la partie chaussée du lotissement « La Source » du stationnement.

Par ailleurs, quelques travaux d'assainissement « eaux pluviales » ont été réalisés, principalement au droit de la propriété de M. et Mme MENARD, afin de limiter au maximum les inondations devant leur propriété.

Le mercredi 2 novembre 2016, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a analysé les résultats des offres du marché de voirie établis par le Cabinet SEGUR d'Avranches. L'entreprise LAINE TP Normandie, mieux disante, a été retenue.

Il a été convenu que les travaux attribués par ordre de service, commenceraient au début du mois de novembre, afin de respecter un des critères d'engagement du résultat d'appel d'offres.

La commission travaux s'est réunie le jeudi 17 novembre avant le début de la réalisation des enrobés à chaud et a échangé sur les repérages des sections à réaliser avec l'entreprise concernant les phases d'exécution du chantier. Quelques travaux supplémentaires seront réalisés afin de faciliter la mise en place et l'exécution de travaux utiles à l'accessibilité des personnes handicapées.

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la somme de 3000€ pour exécution.

Enfin, M. le Maire et M. COUENNE ont évoqué les inondations survenues suite à un orage en amont de la propriété MENARD et ont fait remarquer à l'ensemble des présents que la commune fait le maximum pour éviter les inondations dans cette rue, même si elle ne peut garantir le risque zéro.

Des riverains ont demandé le changement des bordures devant leur sortie de garage, suite à des discussions. Le Conseil municipal a confirmé à la majorité le projet initial voté les 25 juin et 19 novembre 2015.

Aussi, les bordures de type A2 franchissable resteront en place afin de garantir la sécurité des piétons et du stationnement latéral à la rue.

4- Accessibilité - Mise à jour du dossier accessibilité aux ERP et à la voirie communale :

Intervention de Mme Claudine GUESDON, Adjointe au Maire. Dans le cadre de la création d'une commission communale d'accessibilité, le Conseil municipal par délibération, en date du 29 juin 2009, a nommé par arrêté le Maire et 5 représentants du Conseil municipal, des membres des associations d'handicapés, des représentants de la gendarmerie d'Avranches et des membres d'associations pontoises. Les missions de la commission comprenaient :

- La préparation d'un état des lieux du niveau existant
- La création d'une charte accessibilité et du partage de la voirie
- La préparation d'un rapport annuel présenté au Conseil municipal qui comprenait les propositions utiles de nature à améliorer la mise en place des structures.

Aussi et après lecture du rapport annuel et définitif de la commission communale pour l'accessibilité, présenté par Mme Claudine GUESDON, les élus ont pu valider les travaux faits en faveur de l'accessibilité.

Délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le rapport des travaux effectués en faveur de l'accessibilité sur les trottoirs et voirie aux abords du centre bourg de Ponts.

5- Compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2016 sur la circulation routière départementale et communale - Accès et débouchés du chemin rural du Domaine :

Le compte-rendu de réunion est lu aux Conseillers municipaux. Après discussion, cette configuration apparaît comme inacceptable. Un courrier sera envoyé à la Direction des Routes concernant l'accès au Hameau du Domaine, en effet, Monsieur le Maire demandera de prendre toutes dispositions utiles afin de garantir la sécurité.

6- Fiscalité de la nouvelle communauté d'agglomération :

Suite à la réunion des Maires qui s'est tenu en septembre, une simulation financière et fiscale pour Ponts a été faite compte tenu de la fusion des EPCI au 1^{er} janvier 2017.

Pour rappel, la méthode proposée répond à un objectif double :

- Tendre à la neutralité fiscale pour le contribuable,

- Neutraliser l'impact financier pour la commune par le biais de l'attribution de compensation.

Ces chiffres sont provisoires, en effet, les simulations ont été établies à partir des bases définitives de 2015, celles de 2016 n'étant pas encore connues.